

*Article 26 du Règlement*

d'écouter les discours afin que le projet de loi puisse être renvoyé au comité en une journée. Il sera étudié en comité. Si nous parvenions à nous entendre de cette façon, nous pourrions aborder le projet de loi au tout début de janvier ou de février et alors l'envoyer au comité.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE**

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL

**M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du comité fédéral-provincial chargé d'enquêter sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

● (1520)

**MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

LES RÉPERCUSSIONS DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET DES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je demande l'autorisation, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin d'examiner une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la crise économique qui sévit actuellement au Canada, comme en témoignent les nouvelles annoncées aujourd'hui: 1° la hausse du coût de la vie n'a jamais été aussi forte depuis mars 1975, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans, et 2° le taux d'escompte de la Banque du Canada, en atteignant 17.36 p. 100 aujourd'hui, a battu tous les records précédents.

Étant donné les répercussions qu'auront ces augmentations terribles et le lourd fardeau qu'elles imposent à toutes les familles canadiennes et à tous les secteurs économiques, et comme le Parlement ne doit pas reprendre ses travaux avant le 12 janvier, il est vital de tenir ce débat d'urgence aujourd'hui même.

**Mme le Président:** A l'ordre. J'ai également reçu un avis de motion du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et je lui demanderai maintenant d'exposer certaines de ses raisons.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, vous avez copie d'une motion semblable que je comptais présenter moi-même, appuyé par mon collègue le député de Nepean-Carleton (M. Baker), aux termes de l'article 26 du Règlement. Comme je l'ai indiqué dans l'avis que je

vous ai fait parvenir, notre parti croit également que nous ne pouvons pas laisser les Canadiens dans cette situation, où ils sont contraints à faire face à une très grave crise économique sans que le gouvernement du Canada ne fasse rien pour y remédier. Je ne prendrai pas la peine de relire le contenu de la lettre que je vous ai adressée. Je suppose que votre décision concernant la motion proposée par mon collègue le député d'Oshawa (M. Broadbent) s'appliquera également à la motion que j'ai proposée avec l'autorisation de la Chambre. Nous estimons que cette question est d'une gravité extrême et les deux partis qui forment actuellement l'opposition ne veulent pas que les Canadiens soient laissés à eux-mêmes sans que le gouvernement ne réagisse à cette crise économique grave et profonde.

**Mme le Président:** Les députés ont entendu les énoncés du député d'Oshawa (M. Broadbent) et du chef de l'opposition (M. Clark). Je les ai écoutés dans l'ordre où j'ai reçu les avis. Ce sont à peu près les mêmes, comme vient de le faire remarquer le chef de l'opposition. Je dis cela en fonction du libellé des avis que j'ai reçus à mon bureau dans les délais voulus.

J'ai examiné très attentivement ces avis, les dispositions du Règlement et les décisions rendues dans des circonstances semblables par mes prédécesseurs.

Je suis persuadée qu'il s'agit d'un sujet important pour tous les députés, mais j'admets avoir du mal à définir la signification des mots «véritable urgence» qui figurent à l'article 26(16a) du Règlement. C'est une expression difficile à définir.

A d'autres occasions, la présidence a eu tendance à refuser les demandes concernant des problèmes qui semblaient chroniques ou persistants et non pas soudains ou inattendus. La semaine dernière encore, j'ai rejeté une demande présentée en vertu de l'article 26 au sujet de la hausse des taux d'intérêt, précisément pour cette raison.

Dans ce cas-ci, les députés m'ont fait valoir qu'il y avait à la fois la hausse des taux d'intérêt, la hausse de l'indice du coût de la vie, l'augmentation du taux d'inflation et la baisse du dollar.

Le député d'Oshawa a également signalé qu'en raison de l'ajournement de Noël, il ne serait pas possible de discuter de ces questions avant trois semaines.

Je sais également que, de temps à autre, mes prédécesseurs ont autorisé un débat sur des problèmes chroniques qui étaient néanmoins entrés dans une phase que l'on pourrait qualifier d'aiguë. Par exemple, le 22 février 1978, M. l'Orateur Jerome a permis un débat sur la chute du dollar canadien, et ses prédécesseurs ont également autorisé des débats dans d'autres circonstances du même genre. A cette occasion, M. Jerome a déclaré notamment ce qui suit:

Toutefois, comme je l'ai dit souvent, les débats amorcés en vertu de l'article 26 du Règlement doivent répondre à un critère très important: ils doivent porter sur un sujet présentant un intérêt immédiat pour toute la population et fournir ainsi aux députés l'occasion de discuter de problèmes importants lorsqu'ils sont vraiment d'actualité et qu'ils préoccupent le public canadien.